

2 Politique

Parlement/Ouverture de la 1ère session ordinaire

A l'Assemblée nationale ...

Pour une bonne gestion de la dépense publique



Les invités.



Le président de l'Assemblée nationale, lors de l'exécution de l'hymne national.

SM
Libreville/Gabon

Le président de l'Assemblée nationale, Richard-Auguste Onouvié, a longuement insisté sur cet aspect hier, à l'ouverture des travaux de la première session ordinaire de la chambre des députés. Il s'accordait au passage avec le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, qu'il ne devrait plus y avoir de place pour le laxisme budgétaire.

L'ASSEMBLÉE nationale a ouvert, hier en matinée, sa première session ordinaire de l'année. Conformément à l'article 41 de la Constitution gabonaise. C'est le président de cette institution, Richard-Auguste Onouvié qui a présidé la cérémonie y relative,

dans l'hémicycle provisoire du palais Léon Mba. C'était en présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, et de plusieurs membres du gouvernement. Le président du Sénat et les représentants des institutions constitutionnelles de la République étaient également présents, ainsi que les représentants du corps diplomatique accrédités au Gabon.

Le président de l'Assemblée nationale s'est, à cette occasion, principalement adressé aux membres du gouvernement de la République, en tête desquels le Premier ministre, et à l'ensemble de ses collègues députés. Il a d'entrée, formulé le vœu que ce pan de l'Exécutif et le Parlement aient en permanence, «le souci de produire des lois claires, simples et concises



Vue partielle des députés...

dont la lecture et la compréhension seront à la portée des concitoyens». Car, pour lui, le but commun doit être également de rendre intelligible, par le plus grand nombre de Gabonais, les réformes conduites par le gouvernement dans leur intérêt collectif, à travers la loi.

Mais, c'est surtout sur la question de la dépense publique que Richard-Auguste

Onouvié s'est attardé. Il a ainsi rappelé au chef du gouvernement, que l'urgence est à l'assainissement des finances publiques, «gage nécessaire, a-t-il dit, au maintien d'un développement économique harmonieux de notre pays». C'est dans ce sens qu'il a dit avoir noté "avec satisfaction", la volonté du gouvernement de procéder à des réorganisations et à des ajustements

gestionnaires de notre administration, afin "d'endiguer l'hypertrophie de la masse salariale et de réduire les charges de fonctionnement des structures de l'État". Et de déclarer : «Plus que jamais, nos dépenses publiques doivent être maîtrisées pour ne pas fragiliser notre économie et maintenir durablement l'équilibre structurel de nos finances publiques».

Non sans rappeler que la réduction de la dépense publique contribuera à contenir la pression fiscale et de maintenir les prélèvements obligatoires à des niveaux supportables pour les contribuables. Parallèlement, a-t-il poursuivi, elle permettra "d'éviter un surendettement qui porterait atteinte à la souveraineté de l'État et saperait la confiance

Communiqué de la Direction générale du Protocole d'Etat

LA cérémonie de remise du rapport du Comité ad hoc sur les préparatifs du Dialogue politique au chef de l'Etat, prévue initialement à 10:30, est décalée à 11:00. Heure d'arrivée 9:45-10:45. Entrée : Bâtiment bureaux.

des investisseurs". Pour ce qui les concerne, le président de l'Assemblée nationale a assuré ses collègues élus du peuple de ce que le rythme de travail de cette session ouverte, sera accru. Notamment en raison de l'organisation prochaine des Législatives qui ouvriront la porte à la 13e Législature de cette chambre du Parlement. Par ailleurs, le député de la commune de Lambaréné (Moyen-Ogooué) a, une fois de plus, salué l'initiative du dialogue politique en perspective. Tout en formulant le vœu que celui-ci aboutisse à des conclusions "réalistes", dans l'intérêt général. Rappelons que lors de la clôture, en décembre dernier, de la deuxième session ordinaire, le président de l'Assemblée nationale Richard-Auguste-Onouvié avait indiqué que trois textes demeuraient en cours d'examen au sein des commissions générales compétentes. Nul doute que c'est de là que partira le travail des députés au cours de cette session qui commence.

... et au Sénat

Sept projets et trois propositions de lois à examiner



Le président du Sénat a invité le gouvernement à dialoguer avec les partenaires sociaux sur la crise de l'éducation.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

APRES deux mois d'intersession, les sénateurs ont retrouvés leur institution, hier. Ceci, à la faveur de la cérémonie d'ouverture de la session ordinaire 2017. Laquelle était présidée par la maîtresse des lieux, Lucie Milebou Aubusson. Un rituel solennel auquel prenaient part les membres du gouvernement conduit par le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet, les représentants des corps constitués et du corps diplomatique accrédité au Gabon.

Après l'exécution de l'hymne national, le numéro un de l'institution a, dans son allocution circonstancielle, située la présente session. "Elle s'ouvre au moment où le Sénat gabonais s'apprête à commémorer le vingtième anniversaire de sa création", a souligné Lucie Milebou Aubusson. En effet, cette chambre du Parlement a été créée, le 10 mars 1997, grâce à la volonté de feu président Omar Bongo Ondimba. Une idée qui, à en croire l'oratrice, visait à instaurer le bicaméralisme dans le paysage institutionnel du pays. Par ailleurs, c'est au total plus de dix textes que les sénateurs auront à examiner durant cette session. Il s'agit



Le Premier ministre et certains membres de son gouvernement ont assisté à l'ouverture de cette session.

de sept projets de lois, dont celles portant sur l'organisation de l'état-civil en République gabonaise ; l'orientation de la politique nationale du sport et de l'éducation physique ; la suppression de l'Agence nationale des grands travaux et du Fonds d'entretien routier de deuxième génération ; les principes fondamentaux des pensions de l'Etat ; le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents publics ; etc.. Pour ce qui est des propositions de lois, les sénateurs vont plancher sur la question du patrimoine national ; la loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi portant création et organisation du Fonds natio-

nal pour le développement de la presse et de l'audiovisuel ; ainsi que la proposition de loi relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables en République gabonaise. A côté de cela, une commission mixte paritaire se chargera d'examiner les projets de lois portant réorganisation de l'Office des ports et rades du Gabon et celui relatif aux réunions et manifestations publiques. Ajoutée à ces textes, la proposition de loi portant création de l'Ordre national des experts comptables et réglementant le titre de la profession d'expert-comptable en République gabonaise. Par ailleurs le Sénat, par la voix de son président, a dit



Une vue des sénateurs lors de l'exécution de l'hymne national.

"attendre examiner sereinement toutes les ordonnances et les projets de lois initiés par le gouvernement pendant l'intersession parlementaire". Sur un tout autre plan, Lucie Milebou Aubusson a évoqué la crise qui prévaut dans le secteur de l'Education. Face à cette situation qui perdure, les sénateurs ont recommandé au gouvernement et aux partenaires sociaux de "rechercher ensemble des solutions durables aux problèmes récurrents qui ternissent notre système éducatif et rabaissent le niveau de nos apprenants". Le Sénat a, ensuite, loué l'idée du dialogue inclusif et sans tabou prônée par le chef de l'Etat. Une option qui, selon Lucie Milebou Aubus-

son et les siens doit être privilégiée pour "s'approprier en toute tranquillité la destinée de notre avenir commun". De ce fait, les sénateurs ont réaffirmé qu'un tel processus reste le seul moyen de rétablir un climat de confiance entre Gabonais, assurer la paix, la stabilité et le développement du pays. "Que les compatriotes qui ont le privilège de prendre part à cette grande rencontre démocratique, aient une ambition commune, celle de bâtir durablement l'Etat Gabon, en proposant des mécanismes et des outils de gestion consensuels pour un avenir apaisé", a conclu le président du Sénat.